



COMMUNICATION
PUBLICITAIRE



DNCA SRI EURO QUALITY

Accédez au potentiel de
performance du marché des
actions de la zone euro

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

ACTIONS

Article 9
au sens de la
réglementation SFDR

DNCA SRI EURO QUALITY

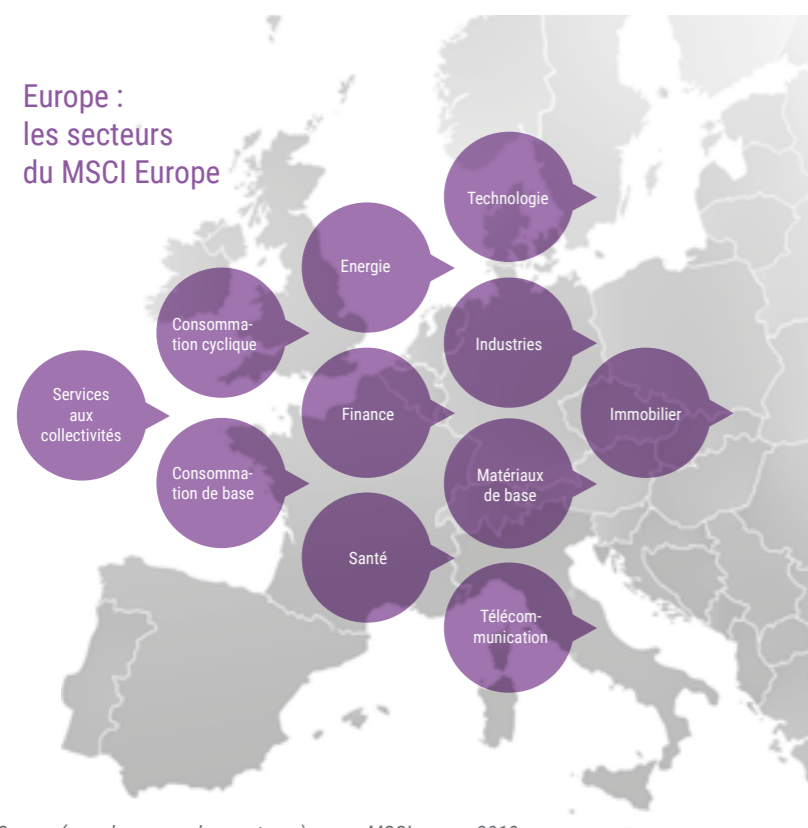
- Un investissement en actions pour accéder au potentiel de performance de la deuxième zone économique mondiale⁽¹⁾
- Une gestion de conviction qui sélectionne des valeurs de qualité et de croissance, en tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)
- Un Fonds actions éligible au cadre fiscal avantageux du PEA⁽²⁾

⁽¹⁾ Source : Banque mondiale - Données 2018

⁽²⁾ Selon la fiscalité en vigueur

ACCÉDEZ AU POTENTIEL DE PERFORMANCE DE LA DEUXIÈME ZONE ECONOMIQUE MONDIALE

DNCA SRI Euro Quality vous donne accès aux actions des entreprises de la zone Euro en contrepartie d'un risque de perte en capital. Avec 13 670 milliards de dollars en 2018 selon la Banque mondiale, l'Union Européenne est la 2^e puissance économique du monde. Elle représente 16% du PIB (Produit Intérieur Brut) mondial, derrière les États-Unis (24 %) et devant la Chine (15,8 %).



Source (pour les noms des secteurs) : www.MSCI.com – 2018

POINT D'ATTENTION DNCA SRI Euro Quality permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment le risque de perte en capital). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée de 5 ans.** Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.



Voir définitions page 4

BÉNÉFICIEZ DE L'ÉLIGIBILITÉ AU PEA

Le FCP sera exposé en permanence à hauteur de 90 % minimum sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro.

Le FCP étant éligible au plan d'épargne en actions (PEA), il est précisé que le FCP sera investi en permanence à 75 % minimum de son actif net dans des titres éligibles au PEA.

« Notre objectif est de chercher à profiter de la diversité des opportunités sectorielles et géographique offertes par la zone euro. »

Ronan Poupon
Gérant de DNCA SRI Euro Quality

UN INVESTISSEMENT DANS LES ENTREPRISES EUROPÉENNES DE QUALITÉ ET DE CROISSANCE

Les entreprises européennes comptent un certain nombre de leaders mondiaux dans le domaine de l'énergie, du luxe, de la distribution ou de l'automobile, par exemple. Rayonnant à l'international, elles bénéficient du potentiel de croissance de toutes les zones économiques du globe. Les gérants de DNCA SRI Euro Quality sélectionnent des entreprises qui offrent, selon eux, des perspectives attractives de croissance de leurs bénéficiaires.

2 QUESTIONS AU GÉRANT DE DNCA SRI EURO QUALITY

Quels sont les atouts des entreprises européennes dans le cadre d'un investissement en actions ?

« Un investissement en actions doit être guidé par la valorisation boursière, bien sûr, et par les résultats économiques des entreprises. Les entreprises sélectionnées dans le fonds affichent des bilans solides et des perspectives de croissance de leurs résultats attrayantes. En plus de leurs qualités propres, leur implantation à l'international accroît leur résistance dans différents contextes économiques et peut leur permettre d'offrir des perspectives intéressantes à moyen terme. Enfin, l'Union européenne n'est pas homogène, que ce soit en termes de dynamique de croissance ou de profils d'entreprises. C'est un atout, car cela nous permet de profiter de la diversité des opportunités sectorielles et géographiques. »

Vos choix d'investissements sont-ils uniquement guidés par la sélection des valeurs jugées les plus performantes par DNCA Finance ?

« Notre approche combine la sélection de valeurs issue de l'analyse des entreprises et le choix de thèmes porteurs. Nous sélectionnons les sociétés pour leur qualité et leurs perspectives de croissance des bénéficiaires à 5 ans. Nous pensons également que les critères ESG font partie intégrante de la qualité des sociétés. L'accès aux informations sur les entreprises et à leurs équipes dirigeantes nous aide à acquérir une compréhension fine du profil des entreprises que nous sélectionnons. »

PROFIL DE RISQUE

DNCA SRI Euro Quality n'est pas garanti : il existe un risque de perte en capital. Le fonds est soumis aux risques suivants : risque actions, risque des petites et moyennes capitalisations, risque lié à l'utilisation des instruments dérivés financiers, risque pris par rapport à l'indicateur de référence, risque de taux, risque de crédit, risque de contrepartie, risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International.

Indicateur Synthétique de Risque* : 1 2 3 **4** 5 6 7

* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP, un fonds ISR, a pour objectif d'obtenir, sur sa durée minimale de placement recommandée de cinq (5) ans, une performance supérieure à celle de l'indice MSCI EMU (libellé en euro) dividendes nets réinvestis (DNR). Les sociétés sont choisies selon une démarche ISR dans la zone euro pour la qualité de leurs fondamentaux économiques et pour la qualité de leur responsabilité d'entreprise à travers l'intégration systématique dans l'analyse des critères environnementaux, sociaux/ sociaux et de gouvernance (ESG). L'indice MSCI (Morgan Stanley Capital International) EMU (European Monetary Union) est un indice large représentatif des places boursières de la zone euro, dans leur ensemble. Il inclut les dividendes et est disponible sur le site www.msci.com. Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

EN SAVOIR +

	Part R	Part I
Société de gestion	DNCA Finance	
Nature juridique	FCP de droit français de type OPCVM	
Classification AMF	Actions des pays de la zone euro	
Nourricier	Non	
Durée de placement recommandée	5 ans	
Devise de référence	Euro	
Risque de perte en capital	Oui	
Indice de référence	MSCI EMU dividendes nets réinvestis. L'indice MSCI (Morgan Stanley Capital International) EMU (European Monetary Union) est un indice large représentatif des places boursières de la zone euro, dans leur ensemble. Il inclut les dividendes et est disponible sur le site www.msci.com . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.	
Classification SFDR	Article 8	
Proportion minimale : - d'alignement à la taxonomie ⁽¹⁾ - d'investissements durables	0% 20%	
Date de création	19/12/2003	
Code ISIN	FR0010021733	FR0010948463
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE, Plan d'Épargne en Actions	
Frais d'entrée⁽²⁾ maximum	2,00 % acquis au réseau distributeur	Néant
Frais de sortie⁽²⁾	Néant	
Frais de gestion et autres frais	1.48% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,86%	0.89% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,48%
Coûts de transaction	0.05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	
Modalités de souscription et de rachat	Un dix millième de part	
Souscription minimale initiale	Un dix millième de part	50 000 €
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	
Valeur liquidative d'origine	100 €	50 000 €
Valorisation	Quotidienne	
Heure de centralisation	12H30	
Indicateur Synthétique de Risque⁽³⁾	1 2 3 4 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010021733/detail> (part R) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010948463/detail> (part I). Vous devez prendre connaissance du DIC/DICI qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010021733/detail> (part R) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010948463/detail> (part I).**

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lalabelisr.fr.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de DNCA Finance. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par DNCA Finance à partir de sources qu'elle estime fiables. DNCA Finance se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. DNCA Finance ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.dnca-investments.com. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller bancaire est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation. Vous pouvez également écrire au service réclamation de votre banque (dont les coordonnées figurent dans les brochures tarifaires de votre établissement bancaire ainsi que sur son site internet dans la rubrique dédiée « Réclamations »), y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur, bouton « Saisir le médiateur » ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2. La charte de la médiation est disponible sur le site de l'AMF et la saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE, Natixis Investment Managers International et DNCA Finance qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE S.A. dont Natixis Investment Manager International et DNCA Finance sont des filiales. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre Natixis Investment Manager International, DNCA Finance et BPCE Vie. BPCE Vie, qui référence ce produit, est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A. En relation avec ce produit, les Banques Populaires ou les Caisses d'Épargne distributeurs de ce produit peuvent percevoir une rémunération ou tout avantage non monétaire pouvant également être attribué dans le cadre de la distribution de ce produit. Conformément à la réglementation, Natixis Investment Managers et ses affiliés, sociétés de gestion des fonds, les assureurs ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

Document non contractuel, actualisé en août 2024.

DNCA SRI Euro Quality est un FCP de droit français géré par DNCA Finance.

DNCA Finance - Société en commandite simple au capital de 1 634 319,43 euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000 – Siège social : 19, Place Vendôme, 75001 Paris. Conseiller en investissement non-indépendant au sens de la Directive MIFID 2. www.dnca-investments.com.

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 197 856 880 €. Siège social: 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.